# CONTINUUM DU MODÈLE DE MATURITÉ POUR LES DROITS DE LA PERSONNE

### BIEN GÉRÉE ET SYSTÉMATIQUE

Approche proactive aux enjeux des droits de la personne

# PRÉVISIBLE ET DURABLE

Intégration des principes des droits de la personne aux activités et pratiques quotidiennes

**NIVEAU 4** 

## **NIVEAU 5**

CONTINUELLEMENT

**OPTIMISÉE**Instauration et amélioration

continue d'une culture des droits

de la personne aux activités et pratiques quotidiennes



- La direction démontre son engagement général en faveur des droits de la personne
- Tous les niveaux de l'organisation partagent la responsabilité des droits de la personne
- Promotion à grande échelle des droits de la personne
- Politiques et processus favorisant l'avancement des droits de la personne dans des aspects qui ne se limitent pas aux intérêts économiques
- Le cadre de mesure du rendement utilise des paramètres liés à la promotion des droits de la personne

#### 4

# DÉFINIE

Mise en œuvre d'une approche structurée





#### 4



**NIVEAU 2** 

#### **AMORCÉE**

Prise de mesures initiales pour instaurer une culture des droits de la personne

### **NIVEAU 1**



- Engagement de la direction à un changement de culture
- Début des consultations et des communications
- Capacités et ressources adéquates
- Collecte de données quantitatives de base

- La direction entreprend un changement de culture
- Structure en place et communiquée au personnel
- Les politiques sont mises en œuvre et un processus de traitement des plaintes est établi
- Ressources affectées pour la mise en œuvre du MMDP
- Cueillette de données qualitatives

- Les gestionnaires agissent conformément à leurs rôles et responsabilités en ce qui concerne les droits de la personne
- Approche proactive dans les communications et consultations impliquant toute l'organisation
- Les droits de la personne sont abordés selon une approche multidisciplinaire qui mobilise tous les secteurs de l'organisation
- Systèmes proactifs pour gérer les problèmes de droits de la personne
- L'organisation se dote d'un cadre de mesure du rendement à l'égard des droits de la personne

- L'ensemble de l'organisation assume les rôles et responsabilités liés aux droits de la personne
- L'organisation recourt à des partenariats avec des intervenants externes pour améliorer ses pratiques relatives aux droits de la personne
- Des consultations régulières et continues auprès de partenaires de l'extérieur et d'intervenants clés pour promouvoir les principes des droits de la personne
- Les politiques et pratiques internes et externes tiennent compte des droits de la personne et sont mises en commun
- Amélioration et mise en commun du cadre de mesure du rendement



Canadä